



Procès-Verbal **Commission Régionale Féminines**

Réunion du Mardi 20 août 2019

Présents : Mme Abtisse HARIZA et M. Yves BEGON.

Excusés : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE et MM. Anthony ARCHIMBAUD, Sébastien DULAC

COUPE DE FRANCE FEMININE

Clôture des engagements : lundi 02 septembre 2019 à 12h00.

Par ailleurs, la Commission Fédérale des Pratiques Seniors a déterminé le nombre de qualifiés par Ligue au 1^{er} Tour Fédéral. Cette saison, la LAuRAFoot aura 8 clubs qualifiés (hors exempts) pour le 1^{er} Tour Fédéral prévu pour le 24 novembre 2019.

Autres dates retenues :

- 15 décembre 2019, 2^{ème} tour fédéral
- 12 janvier 2020 : 16^{èmes} de finale

Clubs exemptés :

⚡ jusqu'au 1^{er} Tour Fédéral :

- * GRENOBLE FOOT 38
- * A.S. SAINT ETIENNE
- * THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
- * YZEURE A.A.

⚡ jusqu'aux 16^{èmes} de finale :

- * OLYMPIQUE LYONNAIS

REPRISE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

- * R1 F : dimanche 08 septembre 2019
- * R2 F : dimanche 08 septembre 2019
- * U 18 F (1^{ère} phase) : dimanche 08 septembre 2019

En ce début de saison, il est recommandé aux correspondants des clubs de prendre connaissance de l'article paru sur le site de la LAuRAFoot (suivre le lien : [**FMI, faire vos vérifications avant la reprise**](#)) afin de procéder aux vérifications indispensables pour l'utilisation de la nouvelle version 3.8.0 de la F.M.I.

HORAIRES –

A – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. / article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

« L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS FEMININES

- **Horaire légal :**
 - Dimanche 15h00
- **Horaire autorisé :**
 - Dimanche 14h30
 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau)
 - Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R2 F
 - Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1 F

JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

- **Horaire légal :**
 - Dimanche 13h00
- **Horaire autorisé :**
 - Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
 - Samedi entre 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E5) en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

R1 F ET R2 F : RAPPEL DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

En ce début de saison, il est bon de rappeler les obligations imposées aux clubs de R1 F et R2 F et prévues au règlement (article 4) des championnats régionaux Seniors Féminins.

Les clubs de R1 F doivent, a minima et de manière cumulative :

* Avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 F à U19 F) engagée dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes ne sont pas valables pour satisfaire à cette obligation.

* Disposer d'au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U11 F).

Un état des lieux du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif est arrêté le 30 avril.

Le club qui ne répond pas aux critères de l'article 33.2 des Règlements Généraux de la FFF ne peut participer à la Phase d'Accession Nationale (P.A.N.)

En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine
- à la Coupe LauraFoot Féminine

Les clubs de R2 F doivent :

* Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à effectif réduit) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

* Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

En outre, les clubs doivent participer :

- à la Coupe de France Féminine
- à la Coupe LauraFoot Féminine

Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat.

En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession.

Sanctions :

Pour chaque obligation non respectée en R1 F comme en R2 F, il sera procédé à un retrait de 2 points fermes au classement de l'équipe seniors concernée.

Obligation au Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football :

Par ailleurs, les clubs de R1 F et R2 F ont l'obligation de se conformer aux obligations prévues par le Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football, à savoir : **disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.**

COURRIERS RECUS

R1 F – Poule B :

* **GRENOBLE FOOT 38** : Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (B) Féminine se disputeront le samedi à 19h00 au stade du Vercors (terrain synthétique) à Grenoble sauf celui du 08/09/2019 qui reste programmé au dimanche (stage des arbitres le samedi) et ceux des deux dernières journées du championnat.

R2 F – Poule B :

* **L'ETRAT LA TOUR SPORTIF** : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 19h00 au stade des Ollières.

U18 F – Poule A :

*** F.C.LEZOUX :**

Le match n°23915.1 : F.C. LEZOUX / BESSAY C.S. se disputera le samedi 21 septembre 2019 à 15h00 au stade du Vernadel à Lezoux.

U18 F – Poule C :

*** GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR FOOTBALL :**

Le match n° 23976.1 : GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR FOOTBALL / CLAIX FOOTBALL se disputera le dimanche 22 septembre 2019 à 13h00

U18 F – Poule E :

* **Ev. S. GENAS AZIEU** : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 17h30 au stade Edmond Pouzet à Genas.

REUNIONS DES CLUBS FEMININS

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat régional Féminin (Seniors) à participer à des réunions d'information.

Celles-ci sont programmées de la sorte :

*** Clubs de R1 Féminin (Poule A) et R2 Féminin (Poule A) :**

Mardi 10 septembre 2019 à 18h30 à l'établissement de COURNON D'AUVERGNE.

*** Clubs de R1 Féminin (Poule B) et R2 Féminin (Poules B, C et D) :**

Jeudi 12 septembre 2019 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe).

Yves BEGON,

Abtisse HARIZA,

Président du Département Sportif

Responsable Compétitions Féminines